

## Bulletin d'inscription pour l'Arly Cîmes Trail

Dimanche 26 Juin 2016 - Départ des courses à partir de 8h30

**Cochez la formule souhaitée :**

### Pré - inscription jusqu'au vendredi 24 Juin 17h :

- Inscription course **23km Arly Cîmes Trail**, à partir de 16 ans - 17 € - départ 8h30.
- Inscription course **13km Fémini Trail Duo**, Réservé uniquement aux femmes.  
à partir de 16 ans – équipe en duo : 22 € (soit 11€/personne) – départ 8h45.

### Inscription à l'Office de Tourisme le 25 Juin (9h-12h) et sur place le 26 Juin entre 7h à 7h45 :

- Inscription course **23km Arly Cîmes Trail**, à partir de 16 ans - 20 € - départ 8h30
- Inscription course **13km Fémini Trail Duo**, Réservé uniquement aux femmes.  
à partir de 16 ans – équipe en duo : 26 € (soit 13€/personne) – départ 8h45

- Inscription Animation « Trail des Croués » : 6 € en pré-inscription ou sur place.

Animation 12 à 15 ans : départ 9h du Cernix (4km) / Animation 8 – 11 ans : départ 11h de la Logère (moins de 1km).

### *L'inscription coureur comprend le repas.*

- Inscription repas supplémentaire(s) accompagnateur(s) : ..... x 10 € = .....

**Règlement :** à l'ordre de « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'Arly »

**Envoyer le tout à :** Office de Tourisme du Val d'Arly/Bureau de Crest-Voland Cohennoz  
81, place du Bouloz - 73590 CREST-VOLAND

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse complète :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**TEL :** ..... **E-mail :** .....

**Sexe :**  M  F **Date de Naissance :** .....

**Photocopie de la licence F.F Athlétisme (N° visible et nom du club)**  OUI  NON

**ou**

**Photocopie du certificat médical (si vous n'avez pas de licence valide) :**  OUI  NON

**Participant Fémini'Trail – Nom de la coéquipière :** .....

**Participants mineurs :** Je soussigné, \_\_\_\_\_

autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à participer à l'épreuve.

*L'inscription n'est validée que si elle est complète : Bulletin d'inscription dûment rempli, règlement (chèques ou espèces), photocopie de la licence ou du certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course, attestant de l'aptitude à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition. Justificatif d'âge (pour les non licenciés). Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs*

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve :**  OUI

**FAIT LE :** ..... **SIGNATURE :** .....



OFFICE DE TOURISME



## Règlement de l'Arly Cimes Trail et Fémini'Trail Duo 2016

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'« Arly Cimes Trail » est organisé par l'Office de Tourisme du Val d'Arly / Bureau de Crest-Voland Cohennoz. L'épreuve aura lieu le dimanche 26 Juin 2016. La course hors stade de type trail découverte se déroulera entre 1200 et 1600 mètres d'altitude.

2 parcours sont proposés

- l'Arly Cimes Trail : 23 km - 1220 m de dénivelé + / ouvert à tous dès 16 ans. Départ 8h30
- le Fémini Trail Duo : 13 km - 600 m de dénivelé +  
Réservé aux femmes dès 16 ans par équipe de deux. Départ 8h45

Pour plus de renseignements sur la course ou le présent règlement, contactez l'organisateur :  
04 79 31 62 57 ou par courriel : [info@crestvoland-cohennoz.com](mailto:info@crestvoland-cohennoz.com)

### ARTICLE 2 : ORGANISATION

- Les secours sont assurés par l'Union Départemental des premiers Secours de Savoie (UDPS 73), organisme agréé par le ministère de l'intérieur.
- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler. Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.
- Balisage en place le long du parcours.
- La durée de l'épreuve est limitée à 4h

### ARTICLE 3 : PROGRAMMATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES

Il n'y a pas de catégories d'âge.

La remise des prix aura lieu à l'issue des courses.

Seront récompensés

- Les 10 premiers hommes et les 10 premières femmes de l'Arly Cimes Trail – 23km
- Les 5 premières équipes du Fémini Trail Duo – 13km

### ARTICLE 4 : ENGAGEMENT Arly Cimes Trail et Fémini Trail Duo

L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

1) De la **photocopie de la licence F.F.A.** ou de la **photocopie du certificat médical**, datant de **moins d'un an** à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition.

#### 2) Du paiement des droits d'inscriptions :

**Pré - inscription jusqu'au vendredi 24 Juin, 17h :**

- Inscription course 23km Arly Cimes Trail : *ouvert à tous à partir de 16 ans - 17 €*
- Inscription course 13km Fémini Trail Duo : *réservé uniquement aux femmes dès 16 ans par équipe de deux - 22 € (soit 11/personne).*



OFFICE DE TOURISME



**Inscription à l'Office de Tourisme le samedi (9h-12h) et sur place le dimanche 26 Juin de 7h00 à 7h45 :**

- Inscription course 23km Arly Cimes Trail : *ouvert à tous à partir de 16 ans - 20 €*
- Inscription course 13km Fémini Trail Duo : *réservé uniquement aux femmes dès 16 ans par équipe de deux- 26 € (soit 13€/personne).*

**Supplément repas accompagnateurs : 10€**

### 3) D'un justificatif d'âge pour les non licenciés

(L'âge est souvent inscrit sur le certificat médical).

### 4) Du **bulletin d'inscription**.

### 5) De l'**autorisation parentale pour les mineurs**.

*Clôture des engagements 45 minutes avant le départ, limité à 250 participants au total.*

*La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.*

*Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante :*

*Office de Tourisme du Val d'Arly / Bureau de Crest-Voland Cohennoz*

*81, place du Bouloz – 73590 Crest-Voland.*

*(Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'ARLY »).*

*La remise des dossards aura lieu le dimanche de 07h00 à 07h45 au départ de la course.*

*Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification.*

## ARTICLE 5 : MATERIELS

Les concurrents doivent être chaussés et habillés en conséquence, les températures peuvent varier entre 0°C et 25°C (*collant long, blouson thermique, gants, bonnet, fibres synthétiques de préférence*).

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre les conditions climatiques.

Il est obligatoire d'avoir au moins 0.5 litre d'eau sur soi et un gobelet.

Ravitaillement hors zone non autorisé. Assistance interdite. Les chiens sont interdits.

## ARTICLE 6 : ABANDON

Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre son dossard au contrôle d'arrivée. Tout dossard non restitué entraînera des poursuites. Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation (PC course ou bénévoles).

## ARTICLE 7 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.)
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition (départ 8h30 dimanche 26 Juin 2016)



## OFFICE DE TOURISME



- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de déchets, punch power etc.)

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

### ARTICLE 8 : COMMODITÉS

#### Départ au hameau du Cernix (commune de Cohennoz)

- Parking à proximité dans le hameau du Cernix.
- Accès : *En arrivant à Crest-Voland en venant de Notre-Dame-de-Bellecombe, traverser le village de Crest-Voland pour ensuite prendre la direction du hameau du Cernix. En arrivant par la route d'Ugine, prendre à droite à l'entrée du village en direction du Cernix.*
- Ravitaillements prévus durant la course :  
un ravitaillement liquide pour les deux parcours et un ravitaillement solide pour le 23km uniquement.  
Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée de la course.

### ARTICLE 9 : SECURITÉ

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### ARTICLE 10 : ETHIQUE

Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

### ARTICLE 11 : MEDIATISATION

**Tout participant autorise les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves, et ce pour une durée illimitée.**

**Dans le cas contraire, merci de vous manifester au moment de l'inscription.**

### ARTICLE 12 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.